

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1235

présenté par  
M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE 15**

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« périodiquement »,

les mots :

« tous les trois ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La vocation déterminante du Schéma national des infrastructures de transport pour l'ensemble des acteurs de la chaîne ne permet pas d'être approximatifs sur l'échéance de sa révision.